

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

10 millions répartis sur cinq ans

Sept mesures destinées à soutenir les producteurs vaudois de lait d'industrie

Le Conseil d'Etat rend un rapport sur un postulat des députés Stéphane Montangero et consorts relatif à l'évolution de l'économie laitière vaudoise au cours des 25 dernières années, son évolution probable, et propose un «paquet lait» composé de sept mesures de soutien destinées principalement aux producteurs de lait d'industrie, à hauteur d'un montant de 10 millions répartis sur une période de cinq ans.

La filière du lait de centrale fait partie des quatre secteurs de production agricole stratégiques selon le rapport au Grand Conseil sur l'économie agricole vaudoise du 10 décembre 2014. Aujourd'hui, le constat est alarmant: l'étude réalisée en 2018 auprès des producteurs de lait – avec un taux de participation très élevé de 59 % - démontre les importantes difficultés de ce secteur ; chute du prix du lait, contraintes liées à la traite, etc.

Sur la base de cette étude, le Conseil d'Etat a adopté un plan de mesures visant à soutenir la filière laitière cantonale et à améliorer concrètement la situation des producteurs vaudois. Par ce train de mesures, inédit sur le plan suisse, le gouvernement poursuit trois objectifs: donner des perspectives aux producteurs de lait, différencier la production laitière vaudoise et maintenir un cheptel laitier. Ce «paquet lait» comprend sept mesures destinées essentiellement aux producteurs de lait d'industrie: améliorer la transparence du marché pour le lait d'industrie; augmenter l'autonomie fourragère pour permettre une différenciation de la production vaudoise; soutenir l'investissement à fonds perdu pour les nouvelles fermes laitières ou la conversion au lait de non-ensilage; cofinancer des mesures permettant l'ouverture de nouveaux marchés; renforcer la vulgarisation spécialisée dans la production laitière; encourager la sélection du bétail sur des critères de durabilité (diminution des antibiotiques) et enfin mettre en place une formation de «gestionnaire de troupeau», en collaboration intercantonale.

Les mesures proposées cumulées devraient permettre aux producteurs vaudois d'obtenir une plus-value non négligeable et de réduire les coûts de structure permettant d'atteindre les objectifs précités. Le coût de ces mesures s'inscrit dans le budget de fonctionnement de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et s'élève à 10 millions répartis sur une période de cinq ans. Au travers de ces mesures, le Conseil d'Etat, particulièrement préoccupé par la situation de ce secteur,

poursuit le déploiement d'une politique ambitieuse en faveur de notre agriculture.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 avril 2019

RENSEIGNEMENTS

DEIS, Philippe Leuba, conseiller d'État,

[021 316 60 10](tel:0213166010)

DEIS, Direction générale de l'agriculture et de la viticulture, Frédéric Brand, chef de service,

[079 372 82 32](tel:0793728232)

DEIS, Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, Jacques Henchoz, suppléant du directeur général,

[079 350 58 37](tel:0793505837)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Stéphane Montangero et consorts - Payons le juste prix, pour le lait mais pas seulement !](#)

[Réponse à la détermination Yves Ravenel](#)